



Déclaration de la CGT-Culture au CHSCT d'Administration Centrale (AC) le 12 octobre 2012

Quelques mois après le changement de gouvernement, en AC, les personnels continuent de vivre une grande détresse du fait de la politique menée. Elle reste en effet la même. Le mépris des personnels et de leur travail et la souffrance qui en résulte doivent cesser. La déclaration de la Ministre au CHSCT Ministériel n'allait-elle pas dans ce sens ? !

La CGT vous donne quelques exemples :

L'ensemble des agents du **Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI)** s'inquiètent de l'avenir de leur service. Et pour cause, ce service transversal recouvrant des domaines aussi importants que la recherche, les études et prospectives, le numérique, la démocratisation culturelle et l'accès à la culture pour tous semble se déliter.

Le Département des programmes numériques (DPN) a perdu depuis déjà longtemps les fondements mêmes de ses missions d'innovation et de prospective, et certaines des missions sont parties à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Après le départ de son chef et d'autres agents, il ne reste plus que 4 agents en charge de la seule « Histoire des arts ».

Le Département de la recherche se verrait déposséder de son pôle numérique ; pôle de recherche totalement indispensable à la cohésion de l'ensemble. Un projet inacceptable de rapatriement de ce pôle vers la Direction générale des patrimoines (DGPAT) serait envisagé avec une argumentation irrecevable et sans aucune concertation.

Le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) est en situation de souffrance et d'incohérence de gestion de l'ensemble de ses problématiques.

Le Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels (DEDAC) et l'ensemble de ses agents s'inquiètent du portage de l'ensemble des politiques dont ils ont la responsabilité. La priorité portée sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) ne saurait conduire à dissoudre la personnalité du ministère de la culture et de la communication (MCC) dans les priorités de l'Éducation nationale et, par ailleurs, les missions globales de démocratisation de la culture à destination de tous les publics ne doivent pas disparaître : chaque agent s'inquiète ainsi pour l'avenir de ses missions et du cœur de métier de ses actions.

Nous poursuivons avec quelques mots sur la situation à la **Sous-direction des affaires européennes et internationales (SDAEI)** :

Vendredi dernier, 5 octobre, les agents ont été mis devant le fait accompli par le chef du Service des affaires juridiques et internationales (SAJI) quant à la réorganisation de la sous-direction : création d'un poste dans le bureau des affaires européennes pour transférer un poste rattaché directement au SAJI (service) et donc suppression d'un poste au bureau des affaires internationales (un collègue parti n'est pas remplacé) pour respecter le plafond d'emploi.

La hiérarchie souhaite donc redistribuer le portefeuille international sur les agents restants de ce bureau. Il n'y a eu aucune consultation des agents concernés pour savoir si la charge de

travail du poste pouvait être absorbée. De surcroît, cela fait suite à la récente absorption d'un autre poste (agent changeant de fonction) depuis septembre 2012.

Ce manque de transparence et cette instabilité de l'organisation du travail pèsent sur les agents.

Au **Département de l'information et de la communication (DIC)**, un nouveau chef de département a été nommé. Il s'est engagé à rencontrer tous les agents et à ce qu'aucune réorganisation ne se fasse sans eux. Inutile de vous dire que nous serons extrêmement attentifs à ce que ces réorganisations soient présentées dans les instances compétentes, et nous vous demandons naturellement d'avoir la même attention. A titre d'exemple, la mission du mécénat a été ajoutée aux missions du DIC voilà maintenant un an et nous attendons toujours une consultation des instances.

Autre exemple, au **Service des ressources humaines (SRH)**, aucun projet de réorganisation n'a fait l'objet d'un examen par le CHSCT.

La note de Guillaume Boudy, ex Secrétaire Général, en date de décembre 2011, à destination du comité des directeurs du Secrétariat Général, et qui a pour objet "*déconcentration de la gestion des maladies ordinaires*" illustre tout à fait ces méthodes. Celle-ci précise "*la réflexion sur les rôles et responsabilités de tous les acteurs de la chaîne RH*". Il apparaît dans cette note que le Secrétaire Général "*souhaite, qu'à compter du 1er janvier 2012, les arrêts maladies ne nécessitant pas la prise d'un acte administratif, soient gérés en proximité*".

Ainsi, ce qui s'apparente à un transfert de charges de la centrale vers les établissements publics et les services à compétence nationale n'a fait l'objet d'aucun débat ni consultation des instances.

Nous rappelons que toute modification de fiche de poste doit faire l'objet d'un examen des CHSCT et des CT.

A cela, nous pouvons ajouter la médiocrité de l'outil informatique actuellement utilisé, que par ailleurs les services en charge de la maintenance, faute de temps, n'ont pas du tout l'intention d'améliorer.

Et que dire de l'actuel projet de réorganisation du SRH qui voit se profiler la bi-compétence des gestionnaires de paie et carrières et qui n'a fait l'objet, lui aussi, d'aucune consultation du CHSCT.

Et pourtant, une expérimentation auprès d'un échantillonnage de personnels a été réalisée ; le bilan n'a jamais été communiqué au CHSCT-AC. Les fiches de postes sont totalement remasterisées comme l'indique un courrier d'Alain Triolle, ex SRH, aux agents concernés, et des outils nouveaux sont utilisés. Rien de tout cela n'a fait l'objet d'une consultation du CHSCT-AC. Quant à l'organigramme détaillé et futur de cette nouvelle organisation du travail, tout le monde l'attend et nous aussi.

En outre, l'organigramme, normé cette fois, doit être examiné par le CT-AC.

A aucun moment, sur ces deux projets exemplaires du mouvement perpétuel de réorganisation imposé aux agents, jamais le CHSCT n'a été informé et encore moins consulté dès l'amont. Cela ne peut plus durer. Il faut que cela change !

Enfin, les nombreuses et incessantes suppressions de postes qui touchent la filière administrative, en plus de faire l'objet d'un examen en CT-AC, doivent être examinées par le CHSCT-AC. L'ensemble des acteurs de prévention, les médecins, les agents de prévention, les ISST, les personnels et leurs représentants doivent apporter leur expertise et préconisations.

Pour mémoire, tout projet de réorganisation doit faire l'objet d'un examen dans les instances représentatives du personnel.

La coupe est pleine. Sans changement de politique, la CGT saura tirer toutes les conséquences de pareilles situations qui ont considérablement dégradé les conditions de travail. Nous prendrons, n'en doutez pas, toutes nos responsabilités.

Pour conclure, nous exigeons, une fois encore, le total respect des personnels !